



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 7 MARS 2025

Affaire n° 03 - 20250307

**Rapport 2024 de développement durable de la  
Commune du Tampon – Pour information**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

13 mars 2025

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Dates de convocation

1ère convocation :  
le 21 février 2025

2ème convocation :  
le 26 février 2025

**Motif : Passage du  
cyclone Garance**

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 30
- représentés : 13
- absent : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi sept mars à dix sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Antoine Lebian

### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Bernard Picardo, par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Liliane Abmon par Marie Héléna Genna-Payet, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Leichnig par Doris Técher, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Martine Corrè par Antoine Lebian, Evelyne Robert par Jean Philippe Smith, Allan Amony par Albert Gastrin, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Marcelin Thélis

### Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 03 - 20250307      Rapport 2024 de développement durable de la  
Commune du Tampon – Pour information**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport n° 03-20250307 présenté au Conseil Municipal du vendredi 7 mars 2025,

**Considérant** que l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle II) codifié à l'article L.2311-1-1 du Code des collectivités territoriales soumet les collectivités territoriales, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport rendant compte de leurs actions en matière de développement durable. Cette obligation s'applique à la commune du Tampon,

**Considérant** que cette loi a été complétée par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011 relatifs au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales. Ce rapport doit dresser un panorama des interventions de la collectivité d'un point de vue du développement durable à l'aune des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,

**Considérant** que ce rapport porte sur :

- Un bilan des actions (gestion du patrimoine, fonctionnement et activités internes), des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire ;
- Ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le vendredi 7 mars 2025, à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,

## Prend acte

**Article unique** de la présentation du rapport sur la situation de la commune en matière de développement durable, ci-joint.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Augustine Romano, 4ème adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**